

IMMOBILIER - LOI ALUR

Réf: AR-IM001



Objectifs :

La déontologie de l'agent immobilier,
Le statut juridique de l'agent
immobilier et de l'agence
immobilière, Les transactions
immobilières

Public :

Tout professionnel de l'immobilier

Nombre de stagiaires/session :

12 Pers. Max

Pré-requis :

Aucun pré-requis nécessaire

Délais d'accès :

Nous contacter

2 Jours

14h présentiel

INTER

285€/Pers

INTRA

Nous consulter

*Tarifs net de taxe

Formation 100% digitale grâce à la classe numérique possible sur demande

Méthodes mobilisées :

Cours théoriques & exercices pratiques

Modalités d'évaluation :

- Evaluation des acquis en cours et fin de formation à travers quizz, exercices pratiques, jeux de rôle, mise en situation, etc.
- Evaluation de satisfaction à "chaud" à la fin de la formation
- Evaluation à "froid" quelques semaines après la formation

À l'issue du stage, une attestation de fin de formation sera délivrée aux stagiaires ayant participé à la formation



Programme :

- **La déontologie de l'agent immobilier**
 - Intégrer la notion d'éthique
 - Adopter le comportement approprié vis à vis des clients
 - Intégrer la notion de conflit d'intérêt
- **Le statut juridique de l'agent immobilier et de l'agence immobilière**
 - Comprendre et connaître les responsabilités pénales et civiles de l'agent immobilier
 - Connaître les documents obligatoires pour exercer les activités immobilières
- **Transactions immobilières**
 - Différencier la loi Hamon, loi Pinel, loi Macron, loi Alur
 - Connaître La loi sur l'obligation de rénovation du parc tertiaire et public d'ici à 2020
 - Comprendre et connaître la Vente en Etat de Futur Achèvement (VEFA)

"Conjuguons ensemble les compétences de demain"

Certifié



ARTIS FORMATION
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 7 route de Lamastre
07300 TOURNON SUR RHÔNE

Pour nous contacter:
06.13.15.48.26
contact@artis-formation.com
www.artis-formation.com

Siret: 882 888 779 00015
« Enregistré sous le numéro 84070120507.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Artis Formation 2020 ©